



### Réforme de la fonction publique : Ils tirent sur l'ambulance !

Le projet de réforme de la fonction publique s'annonce destructeur pour le statut des fonctionnaires, le syndicat CNI rejoint donc l'appel à mobilisation pour la journée d'action nationale du 9 mai 2019. Ce projet laisse deviner la volonté de privatisation du système de santé qui serait catastrophique pour toute la population. Nous appelons les soignants à se mobiliser en nombre contre cette mort annoncée du service public car, il ne faut pas s'y tromper, au-delà des statuts, c'est bien lui qui est menacé.

#### Le projet de réforme prévoit notamment :

**La rémunération au mérite :** Les fonctionnaires pourraient toucher une prime au mérite en fonction de leur valeur professionnelle mais aucun critère d'évaluation de celle-ci n'est posé. Elle serait basée sur un entretien annuel. Comment ne pas penser que l'on se dirige vers une rémunération « à la tête du client » ? Cette orientation est en opposition totale avec un service public égalitaire.

**La redéfinition du temps de travail :** Elle annonce la remise en question des protocoles d'accord des 35h/32h30 et en particulier la suppression des jours de fractionnement. Enlever des congés alors même que la majorité des soignants ne peuvent obtenir 3 semaines consécutives avec leurs enfants raisonne comme une provocation.

**La diminution du champ de compétences des Commissions Administratives Paritaires :** En diminuant la consultation des CAP, les dossiers individuels concernant la gestion des carrières ne seront plus étudiés, ouvrant ainsi fortement la possibilité à un traitement à la seule appréciation des Directions et sans contre pouvoir.

**L'augmentation du recours aux contractuels :** C'est la disparition du statut de fonctionnaire qui est amorcée par cette mesure avec une augmentation de la précarité et une remise en cause des acquis sociaux si chèrement obtenus. Quelques exemples de conséquences :

- disparition de la prime de service,
- baisse de la prise en charge des arrêts maladie,
- calcul de la retraite sur les 25 meilleures années et non les 6 derniers mois...

Le Syndicat CNI ne laissera pas la Fonction Publique disparaître au profit d'un système uniquement basé sur des intérêts financiers, au mépris de valeurs soignantes. Tout doit être tenté afin de préserver une prise en charge de qualité, accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

**Avec ces nouvelles attaques, le gouvernement tire sur l'ambulance et envoie à la casse le service public français.**

**Nathalie DEPOIRE**

Présidente

06.64.41.78.65

presidencecni@gmail.com